



**Enjeu n°4 : Hébergements : améliorer la qualité et augmenter la durée des séjours**

**Action 4.1 : Favoriser le renforcement d'une offre d'hébergement de qualité**

**Sous-action 4.1.1 : Classement, marques, labels et tourisme durable**

Niveau de priorité



**Contexte et enjeux**

En 2018, 118 611 nuitées ont été comptabilisées en Puisaye-Forterre. Ces dernières ne représentent que 12% des nuitées du département de l'Yonne alors que le territoire représente presque ¼ du département. D'autre part, 75% des hébergements du territoire (hôtels et meublés) ne sont pas classés.

L'enjeu est d'arriver à augmenter le nombre de nuitées. Attester de la qualité de ses prestations au travers de classement, marques ou labels ou s'engager dans une démarche de développement durable permet aux professionnels du tourisme de se démarquer, d'offrir un service de qualité et de répondre aux attentes des clients.

<b>Pilotage de l'action</b>	- CCPF : services tourisme et développement durable - Office de Tourisme
<b>Partenaires</b>	- ADT - Hébergeurs
<b>Réf. Autres programme d'actions</b>	- Fiche action 5.4 du PCAET : Promouvoir et développer le tourisme durable - Orientation 1- action 2 du programme d'orientations stratégique de l'OT : accroître la qualification/ les labels des professionnels
<b>Budget prévisionnel : Temps agent</b>	

**Détails de la sous-action**

- Informer les prestataires des labels existants par le biais de réunions, d'une lettre d'information ...
- Inciter des hébergeurs à se lancer dans le tourisme durable via la promotion de l'écolabel, l'information sur les aides existantes concernant le tourisme durable (matériel d'économie d'énergie...), le développement d'une offre de mobilité durable à destination des visiteurs, d'éducteurs des bonnes pratiques, de lettre d'information ou de veille à ces démarches de progrès ...

Indicateurs de suivi	Planning prévisionnel			
	2019	2020	2021	2022
- Nombre d'hébergeurs labellisés et/ou classés - Nombre d'hébergeurs participants aux réunions	✗	✗	✗	✗



© Domaine de l'ocserie

## Enjeu n°4 : Hébergements : améliorer la qualité et augmenter la durée des séjours

Niveau de priorité



### Action 4.2: Augmenter le nombre de nuitées

#### Sous-action 4.2.1 : Fédérer les hébergeurs

#### Contexte et enjeux

Les hébergeurs sont des acteurs indispensables à la vie touristique et économique d'un territoire. En Puisaye-Forterre, la saisonnalité est très marquée : la fréquentation touristique se concentre essentiellement d'avril à octobre (Pâques-Toussaint) en lien avec les périodes d'ouverture de nombreux sites (dont Guédelon). Le territoire, comme l'Yonne en général (1,33 nuit de durée moyenne de séjour) se caractérise par une majorité de courts séjours mais également par une forte fréquentation à la journée. Enfin, de nombreux hébergeurs ont besoin d'être accompagnés afin de pouvoir répondre au mieux aux attentes des clients.

L'enjeu est ici d'augmenter le nombre de nuitées en passant par la satisfaction client (fidélisation) et des actions de promotion.

<b>Pilotage de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CCPF</li> <li>- Office de Tourisme</li> </ul>	
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hébergeurs</li> <li>- UMIH - CCI</li> <li>- Logis de France – Gites de France – Clevacances – Fédération des campings etc ...</li> <li>- Prestataires touristiques</li> </ul>	
	<b>Budget prévisionnel TTC : 2 000 € pour l'organisation de la journée des hébergeurs</b>	<b>Financement de la CCPF : via la taxe de séjour</b>

#### Détails de la sous-action

- Fédérer les hébergeurs au sein d'un club des hébergeurs, celui-ci pourrait permettre aux hébergeurs d'initier des actions communes ex : actions promotionnelles en hors saison, ticket d'or à Pâques, concours du meilleur petit-déjeuner etc..., de bénéficier d'une veille ou d'un centre de ressources, de partager les bonnes pratiques...
- Renforcer la dynamique de réseau au sein des acteurs touristiques locaux du territoire via ce club exemple : négociation de réductions, partenariats.
- Organiser en partenariat avec l'Office du tourisme une ou deux journées pour les hébergeurs au cours desquelles il pourrait assister à plusieurs conférences et/ou ateliers en fonction de leurs besoins. Ex : Classement – Label ; sensibilisation au tourisme durable ; taxe de séjour ; gestion de la relation client, numérique, atelier confection de petit-déjeuner, home staging etc ...
- Créer des dispositifs incitatifs de découverte du territoire

Indicateurs de suivi	Planning prévisionnel			
	2019	2020	2021	2022
- Nombre d'inscrits au club				
- Nombre de présents à la réunion				
- Nombre d'actions initiées par le club			✗	✗



**Enjeu n°4 : Hébergements : améliorer la qualité et augmenter la durée des séjours**

**Action 4.3 : Harmoniser les conditions d'accueil dans les aires d'accueil et de services de camping-car**

**Niveau de priorité**

**Sous-action 4.3.1 : Mise en place d'une politique commune**

**Contexte et enjeux**

En France, ce sont plus de 20 000 camping-car neufs qui sont immatriculés chaque année et s'ajoutent à un marché européen proche du million de véhicules. Les camping-caristes représentent un levier économique intéressant d'autant plus quand l'on sait que 80 % des utilisateurs de camping-car s'approvisionnent auprès des commerçants locaux et qu'ils partent avec leur véhicule en moyenne 9 semaines par an. Afin de capter cette clientèle, il est important de répondre à ses attentes en matière de services et d'accueil. D'autant plus que cette dernière fonctionne en réseau et pratique souvent le bouche à oreille. Il est donc important pour notre collectivité de se questionner sur le stationnement et l'accueil de cette clientèle croissante de camping-caristes.

<b>Pilotage de l'action</b>	- CCPF - Communes concernées	
<b>Partenaires</b>	- Fédération Française des Campeurs, Caravaniers et Camping-caristes	
	<b>Budget prévisionnel</b> : Non défini	<b>Financement de la CCPF</b> : Non défini

**Détails de la sous-action**

- Recenser les aires d'accueil et de services et leurs caractéristiques : services proposés, tarifs... et souligner une carence éventuelle
- Créer une instance des communes concernées afin de réfléchir à la mise en place une politique d'accueil commune : signalétique, conditions d'accueil, services proposés ...

Les indicateurs	Planning prévisionnel			
	2019	2020	2021	2022
- Nombre de réunions		×	×	×

ACTUALITÉS  
**ASSISTANCE TECHNIQUE  
HEBERGEURS**  
Pour toutes questions concernant les  
problématiques d'initialisation du mail de passe, de  
connexion ou d'attachage de votre plateforme,  
contacter :  
➤ Cliquez pour accéder Article suivant



**Enjeu n°4 : Hébergements : améliorer la qualité et augmenter la durée des séjours**  
**Action 4.4 : Structurer l'application de la taxe de séjour**

Niveau de priorité

**Sous-action 4.4.1 : Optimiser la collecte et faciliter l'acceptation de la taxe de séjour**

Contexte et enjeux	
<p>La Puisaye-Forterre ne compte pas loin de 300 hébergements. Suite aux multiples réformes de ces dernières années, collecter la taxe de séjour devient de plus en plus complexe et chronophage et une certaine réticence de la part des hébergeurs se fait ressentir.</p> <p>Afin de gagner en efficacité, il conviendrait d'acquérir une plateforme de pilotage et d'optimisation de la collecte de la taxe de séjour. Cette solution permettrait en effet d'optimiser et d'augmenter les recettes ; de réduire les couts de collecte ; de réaliser des contrôles mais aussi de bénéficier d'une veille juridique et enfin de disposer d'un observatoire.</p> <p>En parallèle de la mise en place de cet outil, il convient également d'informer les hébergeurs sur l'utilisation du produit de la taxe et du bienfondé de cette dernière.</p>	

<b>Pilotage de l'action</b>	- CCPF	
	<b>Budget prévisionnel</b> : 6 744€ la première année + 3 744€ par an	<b>Financement de la CCPF</b> : 100% avec le produit de la taxe de séjour

Détails de la sous-action
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se doter d'un outil permettant d'optimiser et d'augmenter les recettes ; de réduire les couts de collecte ; de réaliser des contrôles mais aussi de bénéficier d'une veille juridique et de conseils.</li> <li>- Informer annuellement sur des supports de communication spécifiques à chacune des cibles : hébergeurs, visiteurs et Office de Tourisme du montant collecté et leur indiquer les actions qui ont pu être accomplies.</li> </ul>

Les indicateurs	Planning prévisionnel			
	2019	2020	2021	2022
- Montant collecté par rapport à N-1	✗	✗	✗	✗
- Evolution sur les 4 années du montant collecté	✗	✗	✗	✗
- Temps agent gagné	✗	✗	✗	✗